



Exemple MOTION

A recopier et à envoyer :

Conseil Général du Val d'Oise
2 avenue du parc
95032 CERGY PONTOISE
FAX : 01 34 25 33 00
Mail : info@valdoise.fr

Préfecture du Val d'Oise
5 Avenue Bernard Hirsch,
95000 CERGY
Fax : 01 30 32 51 85
Mail : prefecture@val-doise.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Mesdames, Messieurs les Elu(e)s du Conseil General

le 2014

MOTION

La Maison des syndicats n'est pas à vendre !!!

Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs les Elu(e)s du Conseil Général du 95,

Les salariés du Val d'Oise et leurs familles sont victimes, chaque jour, de la crise du capitalisme ultralibéral et de ses conséquences (PSE, licenciements économiques, ruptures conventionnelles, précarité, suppressions d'emplois, suicides, burnout, risques psychosociaux, stress, temps partiel, intérim, etc...).

Plus que jamais, Ils ont besoin des syndicats et de leur maison départementale pour les recevoir, les écouter, les orienter, les organiser collectivement en créant des syndicats d'entreprises et de les suivre individuellement en montant des dossiers aux Prud'hommes.

Expulser les syndicats de leurs locaux, alors que leurs missions sont reconnues d'utilité Publique, n'est pas la SOLUTION ! On n'ajoute pas de la misère, à la misère ! Du moins, ce n'est pas le rôle des élus politiques locaux !

Le syndicat/ la section syndicale _____ exige le retrait immédiat du projet de vente de notre Maison départementale des Syndicats. Et le respect de nos droits fondamentaux de nous organiser, de nous défendre et de lutter pour la satisfaction de nos revendications.

Recevez, Monsieur le Préfet, Mesdames Messieurs les Elu(e)s du Conseil Général du 95, l'expression de notre parfaite considération.

Date et signature



«26 Francis Combe»

C'est chez nous !!

STOP
EXPULSIONS

PETITION

Le bâtiment mis à disposition des différents syndicats depuis 1979, situé 26 rue Francis Combe à CERGY va être mis en vente. Les organisations syndicales devront le libérer fin février 2015. Plus que jamais, les salariés ont besoin des syndicats et de leur maison départementale pour les recevoir, les écouter, les orienter, les organiser collectivement en créant des syndicats d'entreprises et de les suivre individuellement en montant des dossiers aux Prud'hommes.

Expulser les syndicats de leurs locaux, alors que leurs missions sont reconnues d'Utilité Publique, n'est pas la SOLUTION !

Nous, Salariés, retraités, privé d'emplois et citoyens, exigeons :

Le retrait immédiat du projet de vente de notre Maison départementale des Syndicats. Et le respect de nos droits fondamentaux de nous organiser, de nous défendre et de lutter pour la satisfaction de nos revendications.

NOM	PRENOM	SIGNATURE